



Demande d'abattage d'un arbre

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon art. 5 et suivants LPNMS, selon art. 15 et suivants RPLNMS et selon le règlement communal de protection des arbres.

Propriétaire :	Sauvet Olivier
Désignation de l'arbre :	1 bouleau, 1 pin
Situation :	Morcles, parcelle 55
Motifs :	Arbres dangereux (à proximité de la route et des habitations)
Affichage au pilier public :	du 11 septembre au 30 septembre 2020

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 10 septembre 2020

Greffe municipal